

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cream Hardener – Blue (101474, 101475)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- Nom et/ou code produit** : Cream Hardener – Blue (101474, 101475)
- Producteur** : Evercoat
 a Division of Illinois Tool Works Inc.
 6600 Cornell Road
 Cincinnati, Ohio USA
 Phone: 1-513-489-7600
- Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : marketing@evercoat.com
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEMTEL, INC: 1-800-255-3924 / International: +1-813-248-0585
- Utilisation du produit** : Blue Cream Hardener - Polymerization Initiator

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

- Classification** : O; R7
 Xi; R36
 R43
- Dangers physiques ou chimiques** : Peut provoquer un incendie.
- Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	25 - 50	202-327-6	E; R2 Xi; R36 R43
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Faire appel à un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée/atomisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les poussières. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 25°C (77°F). Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Les opérateurs chargés de la pulvérisation doivent porter un équipement respiratoire autonome même si une bonne ventilation existe. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants

peroxyde de dibenzoyl

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). Notes: 1996 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s).

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Utiliser des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués dans les situations où le produit est susceptible d'être atomisé ou de s'envoler.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.
Couleur : Bleu.
Point d'éclair : Creuset ouvert: 84°C (183.2°F)
Densité relative : 1.2
Densité de vapeur : >1 [Air = 1]
Solubilité : Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
peroxyde de dibenzoyle	DL50 Intra-péritonéal	Rat	372.8 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7710 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Cette préparation contient des substances instables dans les conditions suivantes : Les risques pour l'environnement causés par la préparation elle-même ne sont pas disponibles par manque de méthodes de calcul.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Il est recommandé de neutraliser les résidus restant dans les récipients vides à l'aide d'un décontaminant (voir section 6).

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Terre-Route/Chemin de fer

Nom du document de transport : -

Groupe d'emballage : -

Voie maritime

Nom d'expédition : -

Dispositions particulières : Not available.

Groupe d'emballage : -

Polluant marin : No.

Air

Nom d'expédition : -

Date d'édition/Date de révision : 3/31/2008.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Dispositions particulières : Not available.

Groupe d'emballage : -

Les clauses dérogatoires relatives à la viscosité ne s'appliquent pas au transport par avion.

Voies fluviales

Nom d'expédition : -

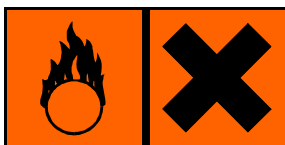
Groupe d'emballage : -

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger :



Comburant, Irritant

Phrases de risque : R7- Peut provoquer un incendie.

R36- Irritant pour les yeux.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence : S7- Conserver le récipient bien fermé.

S14- Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des acides ou des alcalins.

S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contient du (de la) : peroxyde de dibenzoyl

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

16. AUTRES DONNÉES

Classification FIPEC : 6

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : R2- Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R7- Peut provoquer un incendie.

R36- Irritant pour les yeux.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.

Date d'édition/Date de révision : 3/31/2008.

Version : 1.1

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.